

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026
VAGUE A

Septembre 2024



Domaine 1. Objectifs scientifiques, organisation et ressources de l'unité

Référence 1. L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents et elle s'organise en conséquence.

C1. L'unité décrit sa stratégie scientifique et le mode de construction et de déploiement de cette stratégie. Elle associe l'ensemble de ses personnels à l'élaboration de sa politique de recherche et de valorisation.

C2. L'unité a une vision claire de son environnement de recherche et une connaissance solide de ses acteurs.

C3. L'organisation de l'unité et sa gouvernance soutiennent ses objectifs scientifiques.

Référence 2. L'unité dispose de ressources adaptées à ses objectifs scientifiques, à son profil d'activités et à son environnement de recherche et elle les mobilise.

C1. L'unité acquiert, au-delà de sa dotation récurrente, des ressources financières supplémentaires, adaptées à ses objectifs.

C2. L'unité mutualise une partie de ses ressources pour favoriser notamment l'émergence de thématiques novatrices et des activités collectives de recherche.

C3. Les personnels chercheurs débutants (niveaux doctorat et post-doctorat) bénéficient d'un environnement et d'un encadrement de qualité qui leur assurent des conditions de travail favorables.

C4. L'unité attire régulièrement des personnels de recherche et des personnels d'appui à la recherche. Elle leur fournit un environnement propice au développement de leurs activités de recherche et à leur intégration dans l'unité.

Référence 3. L'unité dispose de locaux, d'équipements et de compétences techniques adaptés à sa politique scientifique et à ses objets de recherche.

C1. L'unité utilise des plateformes, des équipements, des démonstrateurs de pointe bénéficiant d'un label ou d'une certification.

C2. L'unité met en œuvre une stratégie de développement, de maintenance et de jouvence ainsi que d'ouverture à des tiers, de ses plateformes, de ses équipements et de ses démonstrateurs.

C3. L'unité bénéficie de personnels techniques qualifiés dans la gestion de ses plateformes, de ses équipements, de ses démonstrateurs.

C4. L'unité veille à ce que ses locaux, ses infrastructures scientifiques et ses ressources documentaires soient adaptés à ses objectifs scientifiques.

Référence 4. Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

C1. L'unité adopte les principes de gestion des ressources humaines respectueux de la parité, non discriminatoires en matière de formation, de mobilité interne et d'évolution des carrières de ses personnels.

C2. L'unité est attentive aux conditions de travail de ses personnels, à leur santé, à leur sécurité et à la prévention des risques psycho-sociaux.

C3. L'unité applique toutes les dispositions nécessaires à la protection du patrimoine scientifique et des systèmes informatiques.

C4. L'unité applique les recommandations relatives à la prévention des risques environnementaux et à la poursuite des objectifs de développement durable.

Domaine 2. Les résultats, le rayonnement et l'attractivité scientifiques de l'unité

Référence 1. L'unité est reconnue pour ses réalisations scientifiques qui satisfont à des critères de qualité.

C1. Les réalisations scientifiques de l'unité reposent sur des fondements théoriques et méthodologiques originaux et robustes.

C2. Les réalisations scientifiques de l'unité constituent un apport significatif à la connaissance. Elles se distinguent par des résultats scientifiques marquants reconnus au meilleur niveau international.

C3. L'unité répond avec succès à des appels à projets à toutes les échelles : internationale, européenne et nationale. Elle est impliquée, à différents niveaux, dans des dispositifs financés par les programmes d'investissements nationaux.

C4. En reconnaissance de ses travaux, l'unité comprend des membres d'académies, d'institutions scientifiques ou de sociétés savantes reconnues nationalement ou internationalement. Des membres de l'unité sont lauréats de distinctions et de prix scientifiques internationaux, européens et nationaux.

Référence 2. Les activités de recherche de l'unité donnent lieu à une production scientifique de qualité.

C1. La production scientifique ne sacrifie pas la qualité à la quantité. Les résultats scientifiques sont publiés sur des supports de qualité reconnus de leur communauté respective.

C2. L'ensemble des personnels, chercheurs permanents et chercheurs débutants (niveaux doctorat et post-doctorat), contribue à la qualité de la production scientifique de l'unité et de ses équipes.

C3. Les membres de l'unité présentent régulièrement leurs travaux dans des institutions académiques ou des congrès, internationaux et européens, reconnus.

Référence 3. L'unité participe à l'animation et au pilotage de sa communauté.

C1. L'unité organise des manifestations scientifiques reconnues par sa communauté. Ses membres font partie de comités scientifiques.

C2. Les membres de l'unité exercent des responsabilités éditoriales dans des revues ou des collections d'ouvrages reconnues internationalement.

C3. L'unité comprend des membres d'instances de pilotage de la recherche ou d'expertise scientifique à l'échelle internationale, européenne ou nationale. Elle s'intègre dans des réseaux à toutes les échelles.

C4. L'unité accueille des personnalités scientifiques invitées de renom.

Référence 4. La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

C1. La production scientifique de l'unité résulte d'activités de recherche qui respectent l'ensemble des règles et des valeurs garantissant leur caractère éthique, honnête et scientifiquement rigoureux.

C2. L'unité met en œuvre la stratégie opérationnelle de ses tutelles en matière d'intégrité scientifique et de science ouverte.

Domaine 3. Inscription des activités de recherche dans la société

Référence 1. L'unité se distingue par la qualité de ses interactions avec le monde culturel, économique et social.

C1. L'unité établit des partenariats conventionnés avec des acteurs du monde culturel, économique et social et développe des projets de recherche avec ces acteurs.

C2. Dans ses réponses aux sollicitations des acteurs du monde non-académique, l'unité se saisit de sujets à haute valeur scientifique, technologique, sociale et culturelle, en cohérence avec sa politique de recherche.

C3. L'unité accueille des personnels chercheurs débutants (niveau doctorat ou post-doctorat) dont la recherche est financée, en totalité ou en partie, par des partenaires non-académiques.

C4. L'unité met en œuvre des conventions pour la formation continue des acteurs du monde non-académique.

Référence 2. L'unité développe des produits et des services à destination du monde culturel, économique et social.

C1. L'unité développe des ressources scientifiques et technologiques valorisées au plan économique. Elle mène une politique active de protection et de valorisation de la propriété intellectuelle.

C2. L'unité est à l'origine de la création d'entreprises innovantes. Elle concourt à la création d'emplois et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

C3. L'unité diffuse ses résultats auprès des acteurs du monde social, économique et culturel.

C4. L'unité contribue à la rédaction de normes, de procédures, de recommandations, de référentiels, reconnus par des instances compétentes (AFNOR, ISO, etc.).

C5. L'unité fournit des expertises ou des recommandations à des acteurs sociaux : instances internationales, personnalités politiques, administrations publiques, associations de consommateurs, associations de patients, etc.

Référence 3. L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

C1. L'unité met ses compétences scientifiques au service de l'organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, biennales, installations, concerts, spectacles, etc.).

C2. Les membres de l'unité, du fait de leurs compétences scientifiques, participent à la médiation scientifique. Ils interviennent dans les médias ou sur les réseaux sociaux dans le respect de l'intégrité scientifique et de la déontologie.

C3. L'unité organise des actions de sensibilisation à destination des jeunes (élèves, collégiens, lycéens).

C4. L'unité est engagée dans des activités de science participative ou collaborative.